

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)

8, rue du Général Leclerc

BP 30041

28231 EPERNON cedex

Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 11 FEVRIER 2019**

FB/LN/MH/CJ n° 2019/01

Objet de la délibération :**AUTORISER LE MAIRE A
ENGAGER, LIQUIDER ET
MANDATER LES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT POUR
2019**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 21

Pouvoirs : 03

Votants : 24

Date de la convocation :
5/02/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 février à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

BELHOMME François, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, MARCHAND Isabelle, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, METRAL-CHARVET Denis.

Absents Excusés :

GAUTIER Martine, Pouvoir à R. BASSEZ - POISSONNIER Philippe, Pouvoir à J. MATHIAU, ESTAMPE Bruno, Pouvoir à I. MARCHAND - DUCOUTUMANY Franck, LARCHER Annick.

Absents :

BEAUFORT Arnaud, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine.

Secrétaire de séance : B.BONVIN

Madame D. BOMMER, Adjointe aux finances informe ses collègues que, jusqu'à l'adoption du BP 2019 prévu en mars, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser Madame le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2018, chapitre 21, immobilisations corporelles.

Le Conseil municipal,

VU l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

ACCORDE son autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2019 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif précédent.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20190211-D2019_02_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2019

Affichage : 12/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait et délibéré à Epernon, le 11 février 2019

Le Maire,

F. BELHOMME